

**PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE**  
**COMITE SYNDICAL** **Séance du 20 janvier 2020**  
**A SABRES (40)** **Délibération n° 21**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt, le 20 janvier à 18h00, le Comité syndical s'est réuni à SABRES (40) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. LAGRAVE Renaud.

**Étaient Présents :** M. LAGRAVE Renaud portant pouvoirs de Mme LAMARQUE Gisèle et de Mme BARAT Geneviève, Mme HARRIBEY Laurence, Mme NADAU Marie-Françoise, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoir de M. TOUZEAU Jean, M. DUDON Alain, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, M. PEDEUBOY Jean-Louis portant pouvoir de M. BAUDY Serge, Mme CORMIER Claudine, M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de M. DUPIOL Guy et de Mme LE YONDRE Nathalie, M. DUNOGUES Yves portant pouvoir de M. DERVILLÉ Luc, M. GLEYZE Jean-Luc portant pouvoir de M. DELUGA François, M. ICHARD Vincent, M. SORE Serge.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, Mme LAMARQUE Gisèle ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. BAUDY Serge ayant donné pouvoir à M. PEDEUBOY Jean-Louis, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. DERVILLÉ Luc ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. GLEYZE Jean-Luc.

Absents : Mme VEILLARD Carole (excusée), M. CARRERE Paul (excusé), M. SARTRE Philippe (excusé), M. BORDERIE Julien (excusé), M. LAFON Bruno (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), M. PAIN Cédric ayant pouvoir de Mme VEILLARD Carole (excusé), Mme TAPIN Martine (excusée), Mme BRUN Yveline, M. TAUZIN Arnaud, Mme NAYACH Laure ayant pouvoir de Mme TAPIN Martine, M. ROUFFIAT Bruno, M. LASSALLE Jean-Claude.

**PATRIMOINE NATUREL :**  
**NATURA 2000 – plan de financement**

Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne continue sa mission d'animation Natura 2000 autour de deux documents d'objectifs (Docob) : celui de la vallée de la Leyre et celui des 3 sites de lagunes des Landes de Gascogne, sites naturels majeurs du territoire. L'année 2020 verra notamment la poursuite des travaux de cartographie des milieux naturels de la Leyre avec l'apport de la télédétection et l'accompagnement de plusieurs contrats Natura 2000, en Gironde et dans les Landes.

Pour l'animation annuelle en 2020, le Parc délibère en faveur du plan de financement suivant pour un montant global de : **63 242,47 euros TTC.**

Le plan de financement est ainsi actualisé comme suit :

<b>Évaluation financière du programme 2020 :</b>	<b>63 242,47 €</b>
Europe (FEADER) : 53 %	33 518,51 €
Agence de l'Eau Adour-Garonne : 27 %	17 075,47 €
Parc naturel régional : 20 %	12 648,49 €

L'autofinancement du Parc s'appuie sur la mobilisation des frais indirects forfaitaires (15% des dépenses salariales) et sur la valorisation de 20 jours de travail d'agents titulaires du Parc : chef de service et technicien SIGiste.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :**

- **DE VALIDER** ce plan de financement.
- **D'AUTORISER le Président** à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,  
à Belin-Béliet, le 21 janvier 2020.

Renaud LAGRAVE  
Président du Syndicat Mixte  
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine